



Jeudi 26 novembre 2020

## Le CNPA se félicite de la réouverture des écoles de conduite dès le samedi 28 novembre

*Le Premier ministre Jean Castex a annoncé, ce jeudi, que « Les auto-écoles pourront reprendre dès le 28 novembre leur activité de préparation des épreuves pratiques au permis de conduire, la préparation des épreuves théoriques devant continuer à se faire à distance. » Le CNPA se félicite de cette perspective très attendue des professionnels. Il avait demandé instamment au Gouvernement depuis début novembre d'acter la réouverture, de façon à dispenser les cours de conduite nécessaires au passage du permis. Une délibération paritaire, signée unanimement par les partenaires sociaux le 4 novembre dernier, avait enjoint les pouvoirs publics à clarifier rapidement les conditions d'exercice de l'activité des auto-écoles.*

Le CNPA accueille très favorablement cette annonce, à l'instar de l'autorisation d'ouverture accordée aux autres secteurs commerciaux. Ainsi, les auto-écoles de proximité vont pouvoir reprendre leur activité dès ce samedi 28 novembre, de façon à dispenser les cours de conduite nécessaires au passage de l'examen du permis de conduire. En effet, **88,27% des écoles de conduite n'ont pas pu présenter les élèves au permis B au mois de novembre, selon une enquête menée par le CNPA<sup>1</sup>.**

Comme l'avait alerté le CNPA, la situation en cette fin d'année, et après deux confinements, devenait particulièrement complexe pour le passage du permis. Après plusieurs semaines de fermeture des écoles de conduite, les enseignants doivent pouvoir avoir le laps de temps nécessaire pour transmettre aux élèves les notions indispensables à l'obtention du permis. Il est fondamental de permettre la programmation des examens en cette fin d'année. Rappelons que la poursuite des formations est primordiale pour les nombreuses personnes dont le permis est une condition sine qua non à la recherche d'un emploi ou à une reconversion professionnelle.

Par ailleurs, déjà durement fragilisées, la situation des écoles de conduite est préoccupante. **78,55% d'entre elles déclarent avoir perdu 100% de leur chiffre d'affaires au mois de novembre** et toutes subissent des reports ou des retards de paiement. **79,75 % des écoles de conduite ont déjà fait une demande pour bénéficier du fonds de solidarité.**

Le CNPA rappelle que la profession a établi un strict protocole sanitaire afin d'assurer la poursuite des examens en toute sécurité pour les élèves, les inspecteurs et les examinateurs. Ce protocole sanitaire a démontré son efficacité, afin de préparer au mieux les élèves et limiter le risque d'échec qui conduirait à un allongement supplémentaire des délais du permis.

Le CNPA se félicite de cette réouverture qui devrait rassurer l'ensemble des professionnels.

<sup>1</sup> Enquête CNPA menée le 23 Novembre auprès de 1500 auto-écoles.

## **> À propos du CNPA**

*Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.*

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR [WWW.CNPA.FR](http://WWW.CNPA.FR), RUBRIQUE « PRESSE »